

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2025

POUR RÉFORMER L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - (N° 906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL58

présenté par

Mme Soudais, M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« et non »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NFP souhaite empêcher la saisie de tout véhicule destiné à l'habitation.

La rédaction actuelle de l'article 1 exclut de la saisie uniquement les véhicules destinés à l'habitation par nature (comme les caravanes) mais pas ceux qui auraient été transformés en habitat.

En remplaçant « et non » par « ou », cet amendement garantit que les véhicules servant effectivement d'habitation, qu'ils aient été conçus à cet effet ou aménagés, soient exclus de la saisie systématique, évitant ainsi de mettre des familles à la rue, et donc en situation de plus grande précarité.

Cela permet par ailleurs de mieux prendre en compte la diversité des formes d'habitat mobile et d'assurer un équilibre entre le respect des règles d'installation et la protection des personnes concernées.

C'est pourquoi , nous proposons de modifier l'article 1 dans le dernier alinéa en remplaçant « et non » par « ou ».